ATHS

Mode d'emploi pour les professionnels de santé qui souhaitent s'inscrire

I. Statut

L'enregistrement auprès de l'OGDPC est différent selon le statut du professionnel de santé

- Libéraux (exercice libéral à moins 50%) :
    - créerson compte personnel sur mondpc.fr
    - rechercher son programme de formation sur le site de l'OGDPC via le moteur de recherche
    - s'inscrire directement à une session de ce programme via son espace personnel sur mondpc.fr
    - suivre toutes les étapes de la formation
    - à la fin de la formation, l'organisme de formation envoie directement une attestation à l'ordre professionnel et les justificatifs à l'OGDPC
    - l'OGDPC verse l'indemnisation au PF pour pertes de ressources

- Salariés de centre de santé conventionnés (exercice à au moins 50%) :
    - se rapprocher de son employeur pour organiser son DPC
    - créerson compte personnel sur mondpc.fr
    - rechercher le programme de formation sur le site de l'ODDPC via le moteur de recherche
    - s'inscrire directement à une session de ce programme via son espace personnel sur mondpc.fr
    - suivre toutes les étapes de la formation
    - à la fin de la formation, l'organisme de formation envoie directement une attestation à l'ordre professionnel et les justificatifs à l'OGDPC
    - l'OGDPC verse au professionnel de santé l'indemnisation pour pertes de ressources

- Hospitalier, autres salariés ou autre libéraux (exercice à au moins 50%) :xxxxx
    - se rapprocher de son employeur pour organiser son DPC
    - rechercher son programme de formation sur le site de l'OGDPC via le moteur de recherche
    - s'inscrire directement auprès de l'organisme de formation
    - se rapprocher de son organisme paritaire collecteur pour que la formation soit prise en charge
    - suivre toutes les étapes de la formation
    - à la fin de la formation, l'organisme de formation envoie directement une attestation à l'ordre professionnel

II. Programmes de DPC

A savoir : pour être indemnisé par l'OGDPC, le professionnel doit avoir accompli l'ensemble du programme de DPC.

Contact
Tél. : 02 97 84 65 87
Fax. : 02 97 84 22 08
contact@analys-sante.fr
www.analys-sante.fr